

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
 Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Ecole Samuel de Champlain	DATE DE LA REUNION	29/06/20
COMMUNE (S)	AYRON		

Participants

: présent.e, : excusé.e

Représentant.e.s des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités
<p>Pour AYRON M. MICHALLET-FERRIER Cédric <input type="checkbox"/> M. VETIZOU David <input checked="" type="checkbox"/> Mme DA FONSECA Mélanie <input checked="" type="checkbox"/> Mme SOUPRAYEN COULMAIN Marina <input type="checkbox"/> Pour CHALANDRAY Mme BULTEZ Amélie <input type="checkbox"/> Mme ABRAHAM Karina <input checked="" type="checkbox"/> Mme PINGANAUD Stéphanie <input type="checkbox"/> Mme FAUSSAT Fanny <input checked="" type="checkbox"/> Pour MAILLÉ Mme NALLET Anaïs <input type="checkbox"/> M. SIAUDEAU Stéphane <input checked="" type="checkbox"/> Mme WOLF Laëtitia <input type="checkbox"/> Mme JUSTE Sophie <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>- Président.e Mme THIOUET Stéphanie <input checked="" type="checkbox"/> - Enseignant.e.s Pour AYRON Mme BENELBAZ Maud <input checked="" type="checkbox"/> Mme GOUMET Laurence <input checked="" type="checkbox"/> Mme PRESTROT Céline <input checked="" type="checkbox"/> Pour CHALANDRAY Mme LACHIRI Chantal <input checked="" type="checkbox"/> Mme BONNIN Bénédicte <input checked="" type="checkbox"/> Mme THIOUET Stéphanie <input checked="" type="checkbox"/> Pour MAILLÉ M. PAIN Bertrand <input checked="" type="checkbox"/> Mme DRIANNE Nathy <input checked="" type="checkbox"/> Mme BESLE Tamara <input checked="" type="checkbox"/> - IEN Annie JUSSAUME <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour AYRON Mme GUERIN Fabienne <input type="checkbox"/> Mme MICHONNEAU Christelle <input checked="" type="checkbox"/> Pour CHALANDRAY Mme PELLETIER Nathalie <input checked="" type="checkbox"/> Mme PIAUMIER PINEAU Pascale <input checked="" type="checkbox"/> Pour MAILLÉ M LACOSTE Hubert <input checked="" type="checkbox"/> Présidente du SIVOS Mme MERIGOT Fabienne <input checked="" type="checkbox"/></p>

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Madame Benelbaz

Ordre du jour

- 1) Fonctionnement du conseil d'école : constitution du bureau des élections de représentants des parents d'élèves.
- 2) Bilans des premières phases dans les écoles d'Ayron et Maillé ; organisation dans les écoles suite à la crise sanitaire.
- 3) Les actions pédagogiques : salon du livre, école et cinéma, classe de neige, « un livre pour les vacances ».
- 4) Les ressources humaines de l'école : l'équipe enseignante et la répartition pédagogique en septembre 2020.
- 5) Moyens matériels et financiers : budget SIVOS, liste de fournitures.
- 6) Remise des dictionnaires offerts par les 3 APE.

7) Mise en œuvre et suivi du PEDT.

1. Fonctionnement du conseil d'école

Constitution du bureau des élections de représentants des parents d'élèves pour l'année prochaine :

Mme Besle explique que pour préparer le matériel de vote, nous avons besoin de trois parents d'élèves volontaires. Mme Wolf, Mme Abraham et M. Vetizou se proposent. Madame Besle explique qu'il faudra se réunir deux fois dans l'année : une fois pour préparer le matériel de vote et une fois pour le dépouillement.

Mme Faussat, représentante de parents d'élèves, interroge sur la difficulté de communiquer avec les parents d'élèves. Elle signale que certains parents d'élèves peuvent avoir du mal à contacter les représentants de parents. Madame Goumet propose de programmer en avance les trois dates du conseil d'école afin de pouvoir faire remonter les questions des parents. Elle évoque l'idée de distribuer un mot à tous les parents d'élèves faisant figurer les adresses des représentants de parents d'élèves.

2. Bilans des premières phases dans les écoles d'Ayron et Maillé ; organisation dans les écoles suite à la crise sanitaire.

Voici le bilan pour Ayron:

L'école a pu rouvrir le mardi 19 mai avec une capacité d'accueil de 27 élèves suivant l'organisation suivante :

1 groupe de 8 élèves (MS/GS) avec Mme Benelbaz.

1 groupe de 9 élèves (CE2/CM1) avec Mme Prestrot.

1 groupe de 9 élèves (CP/CE1) avec Mme Bonnin.

Mme Goumet a géré dans ce premier temps l'organisation de l'école, les tâches administratives.

A compter du 2 juin, la capacité d'accueil était de 35 élèves avec l'organisation suivante :

1 groupe de 9 élèves (MS/GS) avec Mme Benelbaz.

1 groupe de 9 élèves (CE2/CM1) avec Mme Prestrot.

1 groupe de 8 élèves (CP/CE1 puis GS/CP/CE1 à partir du 8 juin) avec Mme Bonnin.

1 groupe de 9 élèves (CE1/CE2) avec Mme Goumet.

A partir du 22 juin, tous les élèves devaient revenir à l'école. Sur 77 élèves inscrits à l'école, nous avons en moyenne 65 élèves présents chaque jour. La cantine fonctionne de nouveau normalement : dans ses locaux et avec des repas chauds. Remerciements à la Mairie d'Ayron pour leur réactivité et les moyens humains et matériels mis en œuvre dans l'accueil des enfants depuis le 19 mai. Un remerciement également aux employés municipaux.

Pour l'école de Maillé, la réouverture a eu lieu le 18 mai. La capacité d'accueil était de 30 élèves sur un effectif total de 77 élèves. L'école a accueilli 22 élèves en tout (4 en maternelle, 9 en CM1-CM2 et 9 en CM2).

À partir du 2 juin, la capacité d'accueil était de 32. L'école a accueilli entre 30 et 32 élèves en tout (entre 8 et 9 en maternelle, entre 11 et 12 en CM1-CM2 et entre 10 et 11 en CM2).

Depuis le 22 juin, l'école a accueilli environ 63 élèves (25 en CM2, 20 en CM1-CM2 et 18 en maternelle.)

Cette semaine, l'école accueille 60 élèves sur 77 (18 en maternelle, 17 en CM1-CM2 et 25 en CM2).

Il y a eu beaucoup de fluctuations en juin, avec les groupes de volontaires en roulement à partir du 2 juin. Depuis le 22 juin, l'accueil des élèves est obligatoire pour le ministère. Certaines familles n'ont pas remis leurs enfants à l'école. Il est parfois nécessaire de téléphoner aux familles. La cantine a lieu à l'heure actuelle dans la salle des fêtes. La garderie a également changé de locaux.

Remerciements à la mairie qui a soutenu l'équipe dans les moments difficiles au niveau matériel et humain et pour sa réactivité par rapport à la mise en place du protocole.

Pour l'école de Chalandray, chaque jour depuis le 15 juin, une dizaine d'élèves ont été accueillis à Chalandray avec Mme Lachiri et 8 élèves à Ayron avec Mme Bonnin.

Depuis le 22 juin, 70 élèves sur 78 sont présents. Des pique-niques ont été demandés aux familles. Ces derniers sont pris dans le jardin ou dans la cour. La municipalité a mis des tonnelles à disposition.

Remerciements à la municipalité pour la mise en place et le suivi du protocole sanitaire lors de la reprise du 22 juin.

3. Actions pédagogiques

Salon du livre : en raison de la crise sanitaire, le salon du livre 2020 a été annulé. Cependant les classes des écoles d'Ayron et de Chalandray ont participé à des ateliers menés par Flore Marquis. Lors de cette journée, les enfants ont utilisé la technique du tampon.

En ce qui concerne le projet Ecole et Cinéma, les classes de CE1/CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 ont vu 2 films : Azur et Asmar et Chantons sous la pluie. Les classes de maternelle du RPI ont pu visionner un film. Les classes de GS-CP et CP-CE1 de Chalandray ont également vu 2 films.

Classe de neige

Elle a eu lieu du 27 janvier au 1er février 2020. Toutes les activités ont pu être faites. Les élèves sont revenus ravis. Cela s'est très bien passé. 51 élèves sont partis sur 54 (1 déménagement et 2 refus).

M. Siaudeau demande s'il serait possible de prévenir les parents de l'arrivée de leurs enfants sur le site plus tôt.

Mme Besle explique que les enseignants peuvent se libérer pour communiquer aux familles uniquement quand les enfants sont endormis. Elle explique que l'information d'arrivée est publiée le soir après le coucher des élèves sur le site du RPI puis est affichée le lendemain dans les écoles d'Ayron et de Chalandray.

Proposition de Madame Goumet, : on pourrait peut-être transmettre le message à un parent le soir au moment de l'arrivée, même tardive. Ce dernier pourrait le transmettre aux autres parents d'élèves.

Madame Drienne explique qu'un appel téléphonique peut être rapide mais que créer un article sur le site de l'école prend du temps ; d'où la publication du premier article tard dans la soirée.

« Un livre pour les vacances » : Madame Besle présente le livre offert aux CM2 par le ministère. Ce livre regroupe des fables de La Fontaine. Cette année, l'illustrateur est Emmanuel Guibert qui a été primé au festival de la BD d'Angoulême. Pour information on peut retrouver sur le site EDUSCOL les enregistrements audios de ces fables.

4. L'équipe enseignante et la répartition pédagogique pour septembre 2020

A Ayrón :

Mme Benelbaz, la classe maternelle : 6ps + 14MS +4GS	24 élèves
Mme Goumet, la classe CE1/CE2 : 16 CE1 + 9 CE2	25 élèves
Mme Prestrot, la classe CE2/CM1 :19 CE+ 7CM1	26 élèves

A Maillé :

Mme Muller, la classe maternelle : 5PS+6MS+7GS	18 élèves
Mme Drianne, la classe CM1/CM2 :22 CM1+4CM2	26 élèves
Mme Besle, la classe CM2 : 27 CM2	27 élèves

A Chalandray :

Mme Lachiri, la classe maternelle :8 PS + 8MS+5GS	21 élèves
Mme Bonnin, le classe GS/CP :4 GS+21 CP	25 élèves
Mme Thiollet, la classe CP/CE1 : 11 CP + 14 CE1	25 élèves

Total : 217 élèves sur le RPI

Cette répartition est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des inscriptions et des radiations. Les deux années précédentes, des changements avait été annoncés tardivement. Les familles étaient restées très compréhensives.

Pas de changement sur le RPI pour l'équipe enseignante. Nous espérons que Madame Muller reprendra à la rentrée prochaine.

5. Moyens matériels et financiers

Budget SIVOS présenté par Mme Mériqot : cette année le SIVOS alloue 189 € par élève, c'est-à-dire 1 euro de plus par enfant. Le budget est réparti de la manière suivante : les deux tiers, de janvier à décembre, et un tiers jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour information, chaque commune donne 320 € par élève. Cette somme sert à payer l'ATSEM Catherine Taudière ainsi que le bus (qui est gratuit pour les familles).

Les listes de fournitures des différentes classes ont été distribuées et nous vous remercions donc de les consulter. Elles seront communiquées aux familles. Les familles fournissent le matériel de base. Le SIVOS fournit le reste.

6. Place des parents à l'école

Les portes ouvertes n'ont pu avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire. Pour les écoles d'Ayrón et de Chalandray, un accueil individuel a été effectué pour les futurs élèves de PS et leur famille dans le respect des règles sanitaires. Un accueil individuel a également été réalisé pour un nouvel élève de CE1 sur l'école d'Ayrón.

A Maillé, l'admission d'un élève de CM1 s'est faite à l'école et une autre admission a été faite par téléphone. 2 enfants de Petite section étaient déjà scolarisés en toute petite section donc la visite n'était pas nécessaire.

Remise des dictionnaires : Madame Faussat explique que les dictionnaires ont été commandés

lundi 22 juin à Cultura. Elle a ouvert un compte professionnel et a commandé 33 dictionnaires. Elle indique qu'elle a acheté la nouvelle version de 2021 et que c'est pour cette raison qu'elle a attendu le mois de juin. Elle devrait normalement recevoir la commande à partir de mercredi. La question de la restitution des dictionnaires se pose. Madame Faussat s'interroge sur une proposition de la CASE qui fait état d'une animation à partir de 15h45 à la sortie de l'école (le dernier jour).

Madame Besle propose une remise des dictionnaires jeudi ou vendredi. Elle explique qu'il serait plus facile de redonner les affaires complètes aux enfants qui ne sont pas revenus à l'école. Elle propose aux trois présidentes de l'APE de venir dans la classe pour remettre les dictionnaires, si elles le souhaitent. Elle explique qu'elle posera au préalable la question auprès de l'inspection.

Mme Goumet remercie l'APE d'Ayron pour le goûter de Noël à la cantine avec la distribution de chocolats. Merci également pour leur soutien financier et leur aide lors du déménagement des classes au moment du déconfinement.

Mme Besle remercie l'APE de Maillé pour le financement du goûter de Noël et le livre qui a été offert à chaque enfant. Un remerciement particulier à Monsieur Michallet Ferrier qui est venu installer la table de ping-pong. L'APE a également financé des trottinettes pour la maternelle.

Mme Thiollet remercie l'APE de Chalandray qui est toujours présente pour participer aux différents projets.

La réunion avec la présidente de l'APE a eu lieu jeudi dernier afin d'envisager le financement des projets pour l'an prochain. La classe cirque n'a pas pu avoir lieu.

7. Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif de territoire (PEDT)

Pour Ayron : les activités périscolaires étaient proposées chaque soir de 15h45 à 16h30. Ces activités ont été menées jusqu'au 14 mars.

Mme MICHONNEAU explique que la projection pour l'année scolaire prochaine est en suspens. Aucune réponse ne peut être apportée à ce jour.

Pour Maillé : Mme Mérigot explique que le fonctionnement a été normal jusqu'au 14 mars. La commune travaille avec le centre Socioculturel de Vouillé ainsi que le Club de gym. Les activités du mardi (théâtre avec Damien Recoupé) et du jeudi (Atelier créatif avec Céline Panen) ont pu reprendre depuis le déconfinement. Il n'y a pas eu de reprise de l'atelier gym pour deux raisons : l'interdiction pour motif sanitaire et le fait que la salle était occupée.

Pour Chalandray : l'équipe municipale venant d'être nommée, Mme PIAUMIER PINEAU signale qu'il faut un temps de réflexion pour mettre en place ces activités.

Madame Thiollet fait le bilan des activités périscolaires menées au cours de l'année 2019-2020 : le thème de la citoyenneté avait été retenu. Il y a eu la création d'un monsieur carnaval lors du PEDT puis un défilé pour le carnaval et une soirée ont eu lieu. C'était un projet commun entre l'APE de Chalandray, l'équipe du PEDT et de l'équipe enseignante. Ce fut un moment de cohésion.

Pas d'action périscolaire au cours de cette dernière quinzaine d'école.

Fait à AYRON

Le 29/06/2020

La présidente du Conseil d'École

Le / la secrétaire de séance

